



ANNEXE 2 : CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS

La **SAS FACER** est une société, enregistrée sous le numéro SIRET 87879825500013 (Code NAF 8559A), dont le siège social est situé 225 rue Henri Ghesquière, 59210 COUDEKERQUE BRANCHE Téléphone : 06 49 76 97 79 contact@facer.fr
En sa qualité d'organisme de formation, la **SAS FACER** est enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 32591015559 auprès de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, 70 rue Saint Sauveur B.P. 456, 59021 LILLE CEDEX.

■ OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions générales s'appliquent à toutes sessions de formation proposées par la **SAS FACER**, excepté les formations E-learning qui font l'objet de conditions générales particulières.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de la **SAS FACER** tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que la **SAS FACER** ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

■ INSCRIPTION

Pour toute inscription à une session de formation, une convention de formation est adressée au Client. Ce dernier est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation dûment signée, revêtu du cachet de l'entreprise, à la **SAS FACER**.

Le Client recevra un exemplaire de cette convention signé des deux Parties indiquant toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation.

■ OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le Client reçoit une convention de formation professionnelle établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à la **SAS FACER** un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Dans la mesure où la **SAS FACER** édite une convention de formation pour l'action demandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Nos formations se déroulant intra-muros, c'est le client qui se chargera de convoquer les stagiaires. Les stagiaires ne respectant pas les horaires de la formation (arrivée, pause, départ) échappent à la responsabilité de la **SAS FACER**

Une attestation de formation peut être adressée à l'issue de la formation (sur demande ou, selon la formation, aux stagiaires ayant satisfait aux tests de connaissance clôturant la formation).

A l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client (ou à l'organisme désigné par le client).

■ SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à la **SAS FACER** et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations la **SAS FACER** ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable la **SAS FACER**.

■ RESPONSABILITE

La **SAS FACER** s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens.

La **SAS FACER** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la **SAS FACER**, les désastres naturels, les incendies, les épidémies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la **SAS FACER**.

La **SAS FACER** n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client.

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de La **SAS FACER** ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré La **SAS FACER** pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que La **SAS FACER** ne puisse être recherchée ou inquiétée



■ ANNULATION

• ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Pour toute annulation ou absence du stagiaire le jour de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.

Seuls les frais de déplacement, s'ils n'ont pas été engagés par la **SAS FACER**, seront remboursés.

Dans le cas de force majeure : hospitalisation, décès familial, maladie, accident, La **SAS FACER** accepte, sur présentation d'un justificatif,

Soit un avoir (sur lequel la durée de validité sera indiquée) en prévision d'une formation future.

Soit le remboursement du montant de la formation

• ANNULATION DU FAIT DE LA SAS FACER

La **SAS FACER** se réserve le droit d'annuler la formation en cas de force majeure ou fortuit ci-dessus énumérés.

La **SAS FACER** informera le Client. Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'une annulation de la **SAS FACER**.

Soit les sommes engagées, au titre de la formation et des frais de déplacement de la **SAS FACER**, seront remboursés

Soit la formation sera programmée à une date ultérieure.

La **SAS FACER** ne pourra être tenue responsable des frais engagés par le client ou préjudice conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

■ PRIX - PAIEMENT

Nos devis sont valables 3 mois. Les tarifs des formations sont assujettis à la TVA. Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Pour toutes questions concernant nos conditions tarifaires, n'hésitez pas à nous contacter au 06 49 76 97 79 ou par courrier électronique à contact@facer.fr. Les frais de déplacements, restauration et hébergement ne sont pas couverts. Ceux-ci seront indiqués sur la convention de formation et feront l'objet d'une facture séparée.

• EN CAS DE NON-PRISE EN CHARGE

La convention de formation validée doit être accompagnée :

Du règlement des frais de déplacement indiqué sur la convention par chèque à l'ordre « **SAS FACER** », qui sera encaissé à l'issue de la formation.

D'un acompte de 50% de la formation par chèque à l'ordre de « **SAS FACER** », qui sera encaissé à l'issue de la formation. Le solde est payable 30 jours maximum après l'intervention. Tout retard de paiement entraînera des pénalités calculées au taux légal en vigueur. Les pénalités de retard sont dues de plein droit et doivent donc être payées spontanément par le débiteur (articles L.441-6 du Code de commerce et 98 du Code des marchés publics). Une indemnité forfaitaire de 50€ s'ajoutera systématiquement aux pénalités de retard et ce dès le 1er jour de retard. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera demandée au débiteur (décret du 2 octobre 2012).

• EN CAS DE PRISE EN CHARGE

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- de l'indiquer explicitement à la **SAS FACER** en indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur.
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation.
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Dans le cas d'une prise en charge effective, la facture pourra être envoyée directement à l'OPCO. Le chèque d'acompte sera retourné au client.

Si la **SAS FACER** n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO avant la signature de la convention de formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation et la procédure

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

■ PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la **SAS FACER** ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de la **SAS FACER** ou de ses ayants droit.

■ INFORMATIQUE ET LIBERTES

Toute inscription fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le client concerné sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement des inscriptions chez la **SAS FACER**. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si un client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit s'adresser à la Direction de la **SAS FACER**.



■ DÉLIVRANCE DE DUPLICATAS D'ATTESTATION DE FORMATION

Toute demande de duplicata d'une attestation de formation sera facturée 50 € TTC. La demande de duplicata pourra être faite par courrier adressé à La **SAS FACER** 225 rue Henri Ghesquière, 59210 COUDEKERQUE BRANCHE, auquel seront joints une enveloppe timbrée à l'adresse du destinataire ainsi qu'un chèque de 50 € libellé à l'ordre de « **SAS FACER** ».

■ ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat. A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de DUNKERQUE (59) appliquant la loi française.

*Version en vigueur au 01 janvier 2021